

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2012

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 8 octobre 2012 ;
2. Budget de fonctionnement pour 2013 (Préavis N°06/2012) ;
3. Election à la Commission de gestion ;
4. Communications municipales ;
5. Communications du Bureau ;
6. Divers et propositions individuelles ;
7. Paiement des indemnités.

M. Jacques Perrinjaquet, président, ouvre la séance à 20h précises en saluant la Municipalité, les conseillères et conseillers, la presse et le public. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du règlement du Conseil Communal.

Se sont excusés pour cette occasion : Mmes Nicole Ayer, Sandra Cavin, Nicole Foucqueteau, Karin Künstner, Céline Pache et MM. Youri Borboën, Edy Bridy, Jürgpeter Buser, Giovanni Dietler, Thierry Lambelet, Loïc Maillefer, Denis Richard, Stéphane Steiner et Luc Vittoz.

L'appel fait ressortir la présence de 46 membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, conformément à l'article 52 du règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

MM. Philippe Diserens et Jean-Nicolas Muff fonctionnent comme scrutateurs.

M. Jacques Perrinjaquet, président, donne des informations sur la lettre ouverte de la Commission des finances de la Commune de Payerne, envoyée aux législatifs communaux et distribuée lors de la séance, les délais ne permettant pas l'envoi par la poste.

1. Procès-verbal du 8 octobre 2012

M. Jacques Perrinjaquet, avant d'ouvrir la discussion, signale que les scores des trois votes sont erronés, car le Président ne vote pas. Il faut donc lire en page 55, le score de 7 OUI, 43 NON et 2 ABSTENTIONS, puis de 50 OUI et de 2 NON et en page 56, le score de 51 OUI et 1 ABSTENTION.

Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Budget de fonctionnement pour 2013 (Préavis No 06/2012)

M. Jacques Perrinjaquet, président, espère que tous les conseillers ont pu recevoir la lettre « Remarques de la Municipalité au Rapport de la Commission des Finances » concernant les propositions de la Commission des finances. Si ce n'est pas le cas, des exemplaires sont disponibles.

M. Michel Perreaud, municipal, n'a que peu à ajouter aux réponses de la Municipalité. Il signale que, grâce à l'intervention de l'UCV et de l'ADCV auprès du Canton, l'Etat renonce au rattrapage des montants dus au titre de la facture sociale 2011 et 2012 en 2013 et 2014.

M. Daniel Dietrich, président de la Commission des finances souhaite apporter une correction à son rapport. En effet, sur la deuxième page, il ne faut pas lire le compte 170.31.45, mais 170.3145.00. De plus, il signale que, contrairement à ce qui est indiqué sur l'ordre du jour, il s'agit du préavis N°06/2012.

M. Daniel Dietrich explique que le rapport de la Commission des finances fait suite au rapport de cette même commission concernant le préavis N°15/2012 (budget 2012), dans lequel la Commission faisait part de ses craintes quant à la santé financière de la Commune. Il rappelle que cela fait partie du rôle de la Commission des finances. De plus, il met en évidence le fait que les informations figurant sur la réponse de la Municipalité font que le report dans le temps de certaines dépenses est rendu impossible. En dépit des propositions de la Commission des finances, le budget demeure déficitaire. Enfin, le plan des dépenses intentionnelles 2013-2017 mentionnant des investissements importants, le Conseil communal pourra être confronté à des décisions difficiles lorsqu'il sera question de prendre position quant à ces investissements. Ce sont donc les raisons pour lesquelles la Commission des finances invite le Conseil communal à soutenir les amendements proposés.

M. Jacques Perrinjaquet, président, apporte une correction au rapport de la Commission des finances. Il faut donc, à la ligne du déficit budgété, lire le montant de Fr. 970.714.-- au lieu de Fr. 970.714.--. Il rappelle que le budget de l'établissement scolaire n'est pas soumis au vote, de même que le plan des dépenses intentionnelles pour 2013-2017.

M. Jacques Perrinjaquet, président, indique qu'il ne sera pas fait une lecture du budget comme c'était le cas auparavant, mais que la discussion sera ouverte au fil des pages.

M. Pierre Etter, concernant la page 6, s'interroge sur la raison pour laquelle la prévoyance sociale a augmenté de plus de Fr. 700.000.--. M. Michel Perreaud, municipal, explique qu'il s'agit là d'une conséquence des fluctuations dans le paiement des impôts d'un important contribuable, qui fait ainsi modifier le montant de la facture sociale.

M. Pierre Etter, au compte 110.3527.01, pose la question de l'augmentation de Fr. 200.000.-- du montant de la participation aux TPM pour la prolongation de la ligne 702 jusqu'à Bussigny-Gare. M. Jean-Marc Landolt, municipal, explique que l'extension de la ligne coûte Fr. 500.000.--. Une fois déduites les participations fédérales et cantonales, le montant restant est partagé entre les Communes des TPM. Par ailleurs, l'augmentation est également due au report du transport des élèves sur la ligne 705.

M. Jacques Perrinjaquet, président, met en évidence que le compte 170.3145.00 fait partie de l'amendement proposé par la Commission des finances.

Mme Isabelle Katz souhaite obtenir des éclaircissements quant aux comptes relatifs à l'Auberge communale : s'agit-il des comptes 310 ou 350 ? Il lui a été répondu qu'il s'agit du compte 350. M. Jacques Perrinjaquet, président, ajoute que, dans les réponses de la Municipalité, il est nécessaire de lire 350.3141.00 au lieu de 310.3141.00 et 350.3141.20 au lieu de 310.3141.20.

Mme Azucena Crolla demande quelles sont les raisons de l'augmentation de Fr. 7000.-- du compte 351.3145.00. M. Philippe Sordet, municipal, répond que des travaux sont prévus à l'extérieur.

M. Jacques Perrinjaquet, président, précise que les comptes 300.3136.00, 350.3141.00 et 350.3141.20 sont concernés par l'amendement de la Commission des finances.

Mme Catherine Paganuzzi demande à quoi correspond, en rapport au compte 450.4342.02, l'expression « rétrocession du périmètre ». M. Eric Maillefer, municipal, explique qu'il s'agit de la rétrocession de la taxe déchets du périmètre Valorsa.

M. Philippe Martin demande quelles sont les raisons de la baisse notable du poste 580.3652.00 concernant les subsides aux diverses paroisses. Il ajoute que, selon la réponse de la Municipalité, il pourrait proposer un amendement sur ce point. Mme Irène Caron, syndique, indique que ce montant est sans doute basé sur les documents reçus de la part des paroisses pour mettre les montants au budget. De plus, elle précise que cette coupe n'est pas intentionnelle et dépend des chiffres donnés par les paroisses. M. Michel Perreaud, municipal, donne la même explication que Mme Irène Caron, syndique.

M. Philippe Diserens explique que, selon les informations qui leur ont été données dans le cadre de la Commission des finances, cette baisse serait due à la diminution importante des frais d'entretien d'immeubles de la paroisse catholique.

M. Philippe Martin, n'étant pas satisfait de cette réponse, souhaite déposer son amendement. Ses arguments sont les suivants. Les paroisses, quelles qu'elles soient, fournissent des prestations d'accompagnement social et spirituel à la collectivité. Ainsi ont-elles besoin d'une rétribution pour compenser leurs prestations. Par ailleurs, le budget de l'Eglise évangélique réformée est déficitaire. Il établit une analogie avec les subsides communaux aux écoles de musiques qui ont vu leur montant augmenté. En définitive, il dépose l'amendement suivant :

- le poste de charge au budget de fonctionnement 2013 est porté à Fr. 30.000.--.
Il passe ainsi de Fr. 17.000.-- à Fr. 30.000.--.

M. Jacques Perrinjaquet, président, indique que l'article 83 de notre règlement rappelle que tant la Municipalité que la Commission des finances peuvent se prononcer sur les amendements au budget ayant trait à la création ou à la modification d'un poste. Il précise que la séance peut être suspendue pour qu'elles puissent se prononcer. Mme Irène Caron, syndique, dit que l'amendement ne pose pas de problèmes, en ajoutant que le montant versé aux écoles de musique est imposé par la loi et que, dans le cas des paroisses, ce sont ces dernières qui font des demandes. M. Michel Perreaud, municipal, précise bien ce dernier point, tout en ajoutant que le Fonds d'aide humanitaire de la Commune, destiné à des dons divers, est un compte séparé.

M. Daniel Dietrich, président de la Commission des finances, désire prendre 5 minutes pour parler avec les membres de sa commission, ce qui lui est accordé par M. Jacques Perrinjaquet, président. La séance est donc suspendue pour 5 minutes.

M. Jacques Perrinjaquet, président, reprend la séance.

M. Daniel Dietrich, président de la Commission des finances, donne la décision de la Commission : par cohérence avec son rapport sur le budget présenté, elle ne peut soutenir cette proposition.

M. Jacques Perrinjaquet, président, rouvre la discussion sur le budget 2013.

M. Dominique Tavel soutient l'amendement de M. Philippe Martin parce que le budget est avant tout intentionnel et que, en raison de la fortune dont dispose la Commune, il serait tout à fait supportable pour elle de soutenir les paroisses de quelque Fr. 13.000.-- supplémentaires.

M. Pierre Etter demande à quoi correspondent les sigles ARASMAC et AJEMA, relatifs au compte 710.3525.01, ainsi que AVASAD, se rapportant au compte 730.3654.00. Mme Irène Caron, syndique, explique que ARASMAC signifie « Association régionale d'aide sociale Morges-Aubonne-Cossonay ». Cela occasionne des frais élevés au niveau du revenu d'insertion. Le réseau AJEMA est le réseau d'accueil de jour des enfants en préscolaire, parascolaires et les mamans de jour. Les communes paient pour leurs propres prestations ainsi que celles des autres communes membres du réseau. Cependant, il y a une demande pour augmenter la participation de l'Etat au financement de ces prestations.

Mme Catherine Paganuzzi, concernant le plan des dépenses intentionnelles (p. 25), demande pour quelles raisons le coût de la salle villageoise est toujours aussi élevé alors qu'il n'est plus question de construire un parking souterrain. M. Michel Perreaud, municipal, répond que le projet a considérablement été revu, ce qui a généré certains surcoûts. La Municipalité attend le budget définitif du Bureau d'architectes qui ne devrait pas être fortement différent de ce qui a été prévu. M. Jean-Marc Landolt, municipal, ajoute qu'il ne dispose pas encore du coût exact, mais que le Conseil sera informé lorsqu'il sera question de statuer sur le préavis concernant le crédit de construction de la salle.

M. Philippe Diserens souligne les dépenses auxquelles se trouve confrontée la Commune. Il en résulte un problème nouveau, celui de devoir faire des économies, puis de décider quels domaines seront touchés par ces dernières. Il présente différents points touchés par les amendements de la Commission des finances. Ainsi le grillage du terrain de sport des Pâquerettes pourrait-il être réparé de manière transitoire par les employés de la voirie. Le préavis de décembre 2009 sur la rénovation de l'appartement du 1^{er} étage du Château mentionnait un poste de Fr. 33.000.-- pour l'aménagement de la cuisine. La Commission propose ainsi de maintenir le poste de Fr. 100.000.-- pour l'opération en lien avec la rénovation des cuisines et des combles, au lieu des Fr. 130.000.-- prévus. Elle ne s'oppose pas au remplacement du tracteur-tondeuse, mais demande que l'investissement soit fait au moyen d'un préavis avec un plan d'amortissement. Pour toutes ces raisons, il invite les membres du Conseil à ratifier l'amendement proposé par la Commission des finances.

M. Jérôme De Benedictis souhaite connaître l'avis de la Municipalité au sujet de la lettre ouverte de la Commission des finances de la Commune de Payerne, de même qu'avoir quelques précisions sur les points abordés. M. Jacques Perrinjaquet, président, rappelle que

cette lettre est parvenue au Bureau du Conseil par le Bureau communal : la Municipalité est donc au courant. M. Michel Perreaud, municipal, explique que l'UCV et l'ADCV ont fondé un groupe de travail commun pour négocier avec le Service des finances de l'Etat au sujet d'une réduction de l'imposition cantonale. Il devrait en principe y avoir une amélioration. Mme Irène Caron, syndique, dit que le sujet a été débattu lors des réunions intercommunales sans provoquer un enthousiasme forcené, mais estime qu'il est bienvenu que ce problème soit soulevé.

La parole n'étant plus demandée, M. Jacques Perrinjaquet, président, clôt la discussion et l'on passe au vote à main levée des amendements. Il rappelle que le vote des amendements, celui de la Commission des finances et de M. Philippe Martin, laisse l'entière liberté de se prononcer sur le fond.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

DECIDE À LA MAJORITÉ
(28 OUI – 10 NON – 7 ABSTENTIONS)

d'accepter l'amendement de la Commission des finances proposant les réductions suivantes :

compte 170.3145.00 : réduction de Fr. 50.000.-- à Fr. 20.000.--
compte 300.3136.00 : réduction de Fr. 115.000.-- à Fr. 35.000.--
compte 350.3141.00 : réduction de Fr. 150.000.-- à Fr. 100.000.--
compte 350.3141.20 : réduction de Fr. 130.000.-- à Fr. 100.000.--

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

DECIDE À LA MAJORITÉ
(6 OUI – 31 NON – 8 ABSTENTIONS)

De refuser l'amendement proposé par M. Philippe Martin :

- le poste de charge au budget de fonctionnement 2013 est porté à Fr. 30.000.--.

M. Jacques Perrinjaquet, président, procède à la lecture des conclusions du préavis ainsi amendé et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- Vu le budget 2013 et le préavis municipal N°06/2012,
- Vu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE À LA MAJORITÉ
(41 OUI – 1 NON – 3 ABSTENTIONS)

d'adopter le budget de fonctionnement 2013 amendé de la façon suivante :

compte 170.3145.00 : réduction de Fr. 50.000.-- à Fr. 20.000.--

compte 300.3136.00 : réduction de Fr. 115.000.-- à Fr. 35.000.--
 compte 350.3141.00 : réduction de Fr. 150.000.-- à Fr. 100.000.--
 compte 350.3141.20 : réduction de Fr. 130.000.-- à Fr. 100.000.--

3. Election à la Commission de gestion

Cinq membres de la Commission sont rééligibles. Mmes Isabelle Katz, Thérèse Maillefer, Catherine Paganuzzi et M. Xavier Dutruit acceptent d'être candidats, alors que M. Dominique Tavel renonce.

MM. Luc Martin et Patrick Zürn acceptent d'être candidats. M. Dominique Tavel fait savoir, en l'absence de M. Stéphane Steiner, que ce dernier accepte d'être candidat. Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	46
Bulletins rentrés	46
Bulletins blancs	1
Bulletins nuls	0
Majorité absolue	24

Mme Isabelle Katz est élue avec 42 voix
Mme Thérèse Maillefer est élue avec 41 voix
Mme Catherine Paganuzzi est élue avec 40 voix
M. Xavier Dutruit est élu avec 40 voix
M. Luc Martin est élu avec 40 voix
M. Stéphane Steiner est élu avec 40 voix
M. Patrick Zürn est élu avec 39 voix

4. Communications municipales

M. Jean-Marc Landolt

Commission d'urbanisme

La Municipalité vous informe de la composition de la Commission d'urbanisme, à savoir :

M. Jean-Paul Brack, Président
 Mme Anne-Claude Gremlich
 Mme Anne Guglielmetti
 M. Pierre Etter
 M. Denis Richard
 M. Samuel Rouault
 M. Claude-Alain Vuillerat
 M. Alain Thévenaz, avocat

M. Philippe Sordet**Parc du Château**

Au début de l'automne, nous avons remarqué que la cime d'un érable, situé au bord de la rue de la Petite Forge, était en train de sécher. Après un examen effectué par la maison Vertitech, nous avons constaté que cet arbre était pourri sur environ les 2/3 de sa longueur.

Le 17 octobre, nous avons abattu d'urgence cet arbre pour des raisons de sécurité.

Montant de l'intervention : Fr. 2'216.20.

Semoir à sel

La Municipalité a décidé d'acquérir un nouveau semoir à sel pour le service hivernal. Cet engin est équipé d'un système électronique de débit, ce qui nous permettra d'économiser du sel et d'être plus écologique.

Montant de l'acquisition : Fr. 9'000.00.

M. Eric Maillefer**STAP**

La Municipalité a fait installer un nouveau système de gestion des pompes vacuum à la STAP ainsi qu'un nouveau système d'alarme par SMS.

Coût de l'intervention : Fr. 11'097.00 TTC.

Déchèterie

Comme vous aurez pu le constater à la déchèterie, le tapis bitumineux le long des bennes a été réfectionné, des affaissements ayant été constatés.

Coût des travaux : environ Fr. 20'000.00 TTC.

5. Communications du Bureau

M. Jacques Perrinjaquet, président, donne lecture des résultats des votations du 25 novembre 2011.

M. Jacques Perrinjaquet, président, espère que le document sur les droits des conseillers communaux reçu lors de la dernière séance a pu être utile aux membres du Conseil, en particulier en ce qui concerne le droit d'initiative. Il rappelle que, comme le permet l'article 46 de notre règlement, chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses remarques à toute commission chargée d'un rapport. C'est la raison pour laquelle une copie des convocations des commissions est envoyée avec chaque préavis.

Les jetons de présence de notre dernière séance seront versés à la Fondation MERESOPHIA à Lausanne.

M. Jacques Perrinjaquet, président, annonce les dates importantes pour 2013 :

- la Commission de gestion se réunira pour la première fois le 7 janvier
- les prochaines votations auront lieu le 3 mars
- les séances du Conseil communal sont fixées les lundis 29 avril et 24 juin
- la sortie annuelle du Conseil aura lieu le samedi 1^{er} juin.

6. Divers et propositions individuelles

M. Philippe Diserens, se référant au plan des dépenses intentionnelles, remarque que des dépenses se montant à Fr. 5.000.000.-- sont prévues dans le cadre de la réalisation de locaux scolaires. Il demande quels ont été les examens des besoins et quelle est la nature des locaux scolaires. M. Michel Perreaud, municipal, répond qu'une séance aura lieu le 5 décembre à Préverenges à ce sujet. A la suite de cette séance, il sera en mesure de mieux répondre à cette question. Il ajoute qu'Echandens étant la prochaine commune à devoir construire des locaux scolaires, il est envisageable que cela soit le cas dans 2 à 3 ans.

Madame Irène Caron, syndique, prononce son discours de fin d'année dont voici la reproduction :

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

2011, on s'en souvient, a été une année riche en changements pour notre Commune. Année charnière entre deux législatures, elle a vu bon nombre de dossiers se concrétiser ou entrer en force au 1^{er} janvier 2012. Nous souhaitons, pour lui succéder, une année plus stable, propice à la réflexion et la conduite de dossiers un peu plus "lourds". C'est, en gros, ce qui s'est passé. Mais, si l'année 2012 a semblé moins porteuse de réalisations visibles, ce n'est pas pour autant que les autorités en place sont restées inactives, bien au contraire. Rien qu'au niveau du Conseil, déjà, on peut rappeler le gros travail fourni par les différentes commissions selon leurs mandats : gestion, finances, mais aussi urbanisme, naturalisations, aide humanitaire, ainsi que toutes les commissions d'objets.

Votre Exécutif, de son côté, n'est pas en reste. En dehors des petits et grands soucis de nos concitoyens à régler au quotidien avec l'aide efficace et indispensable du bureau communal, en dehors des nombreuses réunions à l'extérieur de la Commune, votre Municipalité s'est également penchée sur les dossiers suivants :

- *Mise sur pied du Conseil d'Etablissement scolaire*
- *Réfection de l'allée sud du cimetière, de la STAP, des collecteurs au Ch. de la Corniche*
- *Les dossiers de la planification autoroutière dans la région Lausanne-Morges et du PALM 2^{ème} génération*
- *Projet de centre pour requérants d'asile à Ecublens*
- *Activités dominicales et nuisances sonores de la Gare de Triage*
- *Adhésion à l'ORPC, nouvelle Organisation de la Protection Civile de Morges*
- *Extension des transports publics*
- *Règlement communal sur la gestion des déchets et taxe au sac*
- *Raccordement du refuge au réseau électrique et rénovation intérieure*

- *Aménagements routiers à la Route de Bremblens.*

Et, comme promis, la Municipalité a fait avancer ce gros projet de salle villageoise et de réaménagement du centre qui lui tient à cœur.

Le dossier, tel qu'il vous avait été présenté le 26 juin et par la suite aux commerçants, est en ce moment à l'enquête publique, jusqu'à lundi prochain 10 décembre. Durant cette mise à l'enquête, il a également été présenté à notre population lors d'une soirée d'information le 21 novembre; un public nombreux et intéressé s'est déplacé pour l'occasion. Les retours globalement positifs enregistrés lors de ces différentes réunions confortent la Municipalité dans sa vision du projet qu'elle a choisi de défendre et de mener à bien dans les meilleurs délais.

Bien entendu, comme vous et moi avant de se lancer dans un achat important, toute personne sensée fait un rapide contrôle de sa situation financière, analyse la tendance économique du moment, et tente d'évaluer les risques à venir afin de ne pas mettre en péril le ménage courant.

Cet exercice nous conduit presque inmanquablement face à une notion récurrente : la crise. En 2012, comme 2011, 2010 et de même bien avant, ce mot est sur toutes les lèvres, dans tous les médias : crise en Grèce, en Espagne et au Portugal, avec leur lot de restrictions budgétaires. Crise à la Supra, aux Retraites Populaires, et même dans les boîtes de nuit lausannoises si d'aventure Grégoire Junod mettait de l'ordre dans la vie nocturne de la capitale vaudoise... Crise dans certains exécutifs communaux, où les hausses d'impôts proposées sont soit balayées, soit réduites de moitié... ou simplement acceptées.

La crise... Tout comme la croissance économique ou démographique, la qualité de vie et la prospérité, ces termes sont perçus différemment selon l'angle où l'on se place. Ce qu'on entend et ce qu'on voit ne reflète pas toujours la réalité, et, surtout, il y a presque autant d'avis que de personnes interrogées. Tenez : ces derniers jours, une étude effectuée par l'UBS sur le sujet a démontré que l'ambiance de crise est souvent plus marquée que la situation réelle. Pour étayer ses propos, l'étude rappelle le poids de la consommation des ménages suisses, et cite l'exemple de la progression récente des ventes automobiles, alors que d'autres statistiques révèlent qu'un smartphone sur deux a été acheté au cours des 12 derniers mois !

Alors voilà, que croire ? Comment se faire une idée précise lorsque tous les paramètres fluctuent en permanence, qu'il devient de plus en plus difficile d'y voir clair, et que ce flou influe directement sur notre taux de confiance en l'avenir ? Une certitude toutefois : les communes sont pour beaucoup dans le redressement des finances du Canton, et de nombreuses voix s'élèvent pour réclamer un retour d'ascenseur. Les deux associations qui défendent nos intérêts, l'UCV et l'AdcV, ont obtenu ce matin que l'Etat renonce au rattrapage des montants dus au titre de la facture sociale 2011 et 2012, ce qui constitue un geste d'un peu plus de 20 Mio de francs que les communes n'auront pas à payer en 2013 et 2014. Et on parle là de préliminaires à d'autres négociations portant sur la répartition des charges entre l'Etat et les communes. Des espoirs sont donc permis, mais ils sont pour l'instant également flous.

Face à certaines décisions politiques lourdes de conséquences, car engageant la collectivité, les autorités et les votants devraient pouvoir s'appuyer sur des données concrètes reflétant au mieux la situation réelle. Sans aucune arrogance ni prétention, je crois pouvoir dire que c'est

encore le cas à Echandens, dont la situation reste confortable. C'est pourquoi votre Municipalité, bien que consciente des efforts d'économie à fournir pour mieux pouvoir anticiper sur les années à venir, se déclare malgré tout optimiste et prête à aller de l'avant avec les projets en cours.

Pour y parvenir, elle aura toujours besoin de vous, chers Conseillères, Conseillers et membres du bureau, de tout notre personnel communal, des Sociétés et des nombreux bénévoles que compte le village. A toutes ces personnes, ainsi qu'à mes collègues présents à mes côtés, j'adresse un chaleureux merci pour leur engagement et tout ce qu'ils font pour la Commune !

Mes collègues se joignent à moi pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches, un Joyeux Noël, de belles fêtes et une excellente année 2013.

Merci de votre attention.

7. Paiement des indemnités

Madame Martine Comte procède au paiement des indemnités.

M. Jacques Perrinjaquet, président, adresse à son tour à toutes les personnes présentes ses meilleurs vœux ainsi que ceux du Bureau.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h45.

Le Président

La secrétaire

Jacques Perrinjaquet

Camille Bohner